

**RECAPITULATIF****CONSEIL SYNDICAL DU  
Mercredi 10 septembre 2025**

<b>N° DELIBERATION</b>	<b>INTITULE</b>
1/10.09.2025	Approbation du PV du 18 06 2025
2/10.09.2025	Marché de travaux Réaménagement et renaturation du site du Surgié à Figeac Avenant n°2 - Lot n°2 Création d'une prise d'eau potable
3/10.09.2025	Décision modificative de crédits - Budget Annexe
4/10.09.2025	Décision modificative de crédits - Budget Principal
5/10.09.2025	Préemption SAFER sur une grange à Lafarrayrie
6/10.09.2025	Préemption SAFER concernant des terrains inondables de la ferme dite de « Paricou haut »
7/10.09.2025	Préemption SAFER de la ferme dite de « Paricou haut » concernant des terrains inondables
8/10.09.2025	Maison de la Rivière à Figeac Approbation calendrier - Coûts prévisionnels Dépôt permis de construire
9/10.09.2025	Projet du Surgié à Figeac Sollicitation FEDER Volet renaturation et valorisation
10/10.09.2025	Projet du Surgié à Figeac Sollicitation DETR Volet AEP et prise d'eau provisoire
11/10.09.2025	Projet du Surgié à Figeac – Fonds vert Sollicitation FEDER Volet renaturation et valorisation
12/10.09.2025	Technicien Rivière Lot médian Renouvellement du contrat de projet
13/10.09.2025	Projet d'une websérie sur les milieux aquatiques du CPIE Rouergue
14/10.09.2025	Protection contre les inondations Acquisition d'un terrain au lieu-dit Lafarrayrie

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLM ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLM  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLM  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 046-200009314-20250911-AU\_007\_2025-AU

S<sup>2</sup>LO

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 1/10.09. 2025  
Total délibérations 2025 : 59

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Rapporteur : Monsieur Bernard LABORIE, Président


Le procès verbal du Conseil Syndical du 18 juin 2025 a été transmis à tous les membres du Conseil Syndical le 27 août 2025.


Monsieur Bernard LABORIE soumet le procès verbal à approbation du Conseil.

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, APPROUVE, A L'UNANIMITÉ, le procès verbal de la réunion du 18 juin 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

  
Bernard LABORIE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents, les délégués titulaires suivants :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

**CC Châtaigneraie cantalienne :**

M. François LABRUNIE

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

**CC Ouest Aveyron Communauté :**

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

**CC du Pays Rignacois :** M. Benoît OLIVIE

**CC du Grand Cahors :** M. Jean-Albert REIX

**Suppléants avec droit de vote :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

**Pouvoirs :**

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre GINESTET

**Services :**

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

**Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24**  
**Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26**

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 2/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 60

**MARCHE DE TRAVAUX REAMENAGEMENT ET RENATURATION DU SITE DU SURGIE A FIGEAC  
AVENANT N°2 - LOT N°2 : CREATION D'UNE PRISE D'EAU POTABLE PROVISOIRE**

**Rapporteur : Monsieur Bernard LABORIE, Président**

ENTENDU les informations sur le marché, ainsi relatées par le rapporteur :

Un marché de travaux relatif à la prise d'eau AEP provisoire a été confié au groupement CAPRARO / OPURE.

Date de la notification du marché public :

Marché 08-2025 notifié le 05/06/2025

Durée d'exécution du marché public : 18 semaines

- Montant initial du marché public :
- Montant HT : 318 665 €
- Montant TTC : 382 398 € (TVA = 20%)

Montant initial de l'avenant n°1 :

- Montant HT : 12 700 €
- Montant TTC : 15 240 € (TVA = 20%)

Montant affermi du marché public (marché + avenant 1) :

- Montant HT : 331 365 €
- Montant TTC : 397 638 € (TVA = 20%)

CONSIDERANT QUE suite à l'avenant n°1 (mise en place d'un pompage temporaire avec location durant 1 mois) et compte tenu des délais de mise en place de la prise d'eau provisoire et des contraintes de phasage avec le lot n°1, un allongement de la durée de location de 1,5 mois du pompage temporaire est nécessaire ;

ENTENDU le fait que ces compléments de prestations ont une incidence financière ainsi répartie :  
 $1,5 \text{ mois} * 5500 \text{ € HT/mois} = 8\,250 \text{ € HT}$ , soit  $9\,900 \text{ € TTC}$ .

ENTENDU la synthèse ainsi énoncée :

Le montant du présent avenant est :

- Montant HT : 8 250 €
- Montant TTC : 9 900 € (TVA 20 %)

Nouveau montant du marché public :

- Montant HT : 331 365 + 8250 = 339 615 €
- Montant TTC : 397 638 + 9 900 = 407 538 € (TVA = 20%)

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER l'avenant n°2 tel que présenté ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant et à mettre en œuvre les démarches pour la réalisation de ces travaux complémentaires.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABOIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 3/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 61DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - BUDGET ANNEXERapporteur : M. André MELLINGER, Premier Vice-Président

ENTENDU l'exposé du rapporteur ainsi développé :

En 2025, dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian s'est positionné auprès de la SAFER Occitanie sur des parcelles concernées par les actions 702 et 704 du PAPI qui entrent dans l'emprise du projet de conception des ouvrages de protection contre les inondations des secteurs de Lafarrayrie et du hameau de Ceint d'Eau.

SACHANT QUE pour réaliser ces démarches d'acquisitions foncières auprès de la SAFER, il convient d'effectuer les opérations suivantes :

## ❖ En dépenses

• En investissement :Opération 0 – Hors équipement

Compte 275 – Dépôts et Caution = + 10 000 €

Opération 13 - Lafarrayrie

Compte 2111 Terrains nus = + 61 500 €

Compte 21318 Autres constructions = + 242 000 €

45 - Compte de tiers

Compte 4581-12 Systèmes d'endiguement GEMAPI Figeac = - 40 000 €

Compte 4581-15 Actions PAPI bassin du Riou = - 100 000 €

Mort sur Decazeville Communauté

Compte 4581-38 AMI Déchets Plastiques = - 23 500 €

Compte 4581-43 Travaux plan d'eau du Teil – Rouget = - 150 000 €

## ❖ En recettes

• En investissement :Opération 0 – Hors équipement

Compte 275 – Dépôts et Caution = + 10 000 €

Opération 13 - Lafarrayrie

Compte 1321 Etat et établissements nationaux non amortissable = + 61 500 €

Compte 1311 Etat et établissements nationaux = + 242 000 €

45 - Compte de tiers

Compte 4582-12 Systèmes d'endiguement GEMAPI Figeac = - 40 000 €

Compte 4582-15 Actions PAPI bassin du Riou = - 100 000 €

Mort sur Decazeville Communauté

Compte 4582-43 Travaux plan d'eau du Teil – Rouget = - 150 000 €

Compte 4582-38 AMI Déchets Plastiques = - 23 500 €

Des démarches sont également nécessaires auprès du service de publicité foncière et ainsi d'ouvrir la ligne de crédit dédiée :

- En fonctionnement :

Compte 65888 Autres charges exceptionnelles = - 1 500 €


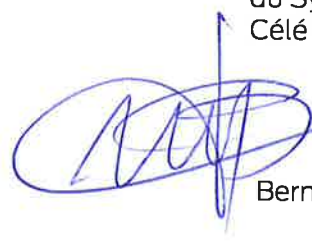
Compte 6358 Autres taxes = + 1 500 €

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER les décisions modificatives de crédits telles qu'énoncées ci-dessus ;
- D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à ces opérations.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président  
du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents, les délégués titulaires suivants :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

**CC Châtaigneraie cantalienne :**

M. François LABRUNIE

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

**CC Ouest Aveyron Communauté :**

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

**CC du Pays Rignacois :** M. Benoît OLIVIE

**CC du Grand Cahors :** M. Jean-Albert REIX

**Suppléants avec droit de vote :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

**Pouvoirs :**

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre GINESTET

**Services :**

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLM ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLM  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLM  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

**Nombre de membres en exercice :** 47    **Nombre de membres présents :** 24  
**Votants :** 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 4/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 62

DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS - BUDGET GENERAL

Rapporteur : M. André MELLINGER, Premier Vice-Président

SACHANT QU'EN 2025, le Syndicat doit faire face à plusieurs procédures judiciaires imprévues en début d'année ;

SACHANT QUE pour régler les honoraires associés, il est nécessaire d'abonder le compte 6227 « Frais d'actes et de contentieux » du Budget Général ;

CONSIDERANT QU'IL convient pour cela d'effectuer l'écriture comptable suivante :

- ⇒ Dépenses de fonctionnement – compte 6227 : frais d'actes et de contentieux = + 2000€
- ⇒ Dépenses de fonctionnement – compte 627 : services bancaires : - 2000€

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER les décisions modificatives de crédits telles qu'énoncées ci-dessus ;
- D'AUTORISER le Président à signer les documents relatifs à ces opérations.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLM ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLM

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLM

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24

Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

 Délibération n° 5/10.09.2025  
 Total délibérations 2025 : 63

## PREEMPTION SAFER SUR UNE GRANGE A LAFARRAYRIE - FIGEAC

**Rapporteur : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1 ;

VU le Code civil, et notamment l'article 1369 ;

VU les articles L143-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin du Célé amont, approuvé par arrêté préfectoral du 20/01/2003 et modifié le 21/11/2003 ;

ENTENDU le fait que les acquisitions foncières réalisées sur les territoires des communautés de communes/d'agglomération sont reportées budgétairement dans les programmes de chaque EPCI ;

SACHANT QUE dans le cadre de la veille foncière mise en place avec la SAFER sur les secteurs clés définis précédemment, le Syndicat a reçu la notification d'une vente en cours sur le secteur de Lafarrayrie, des biens suivants :

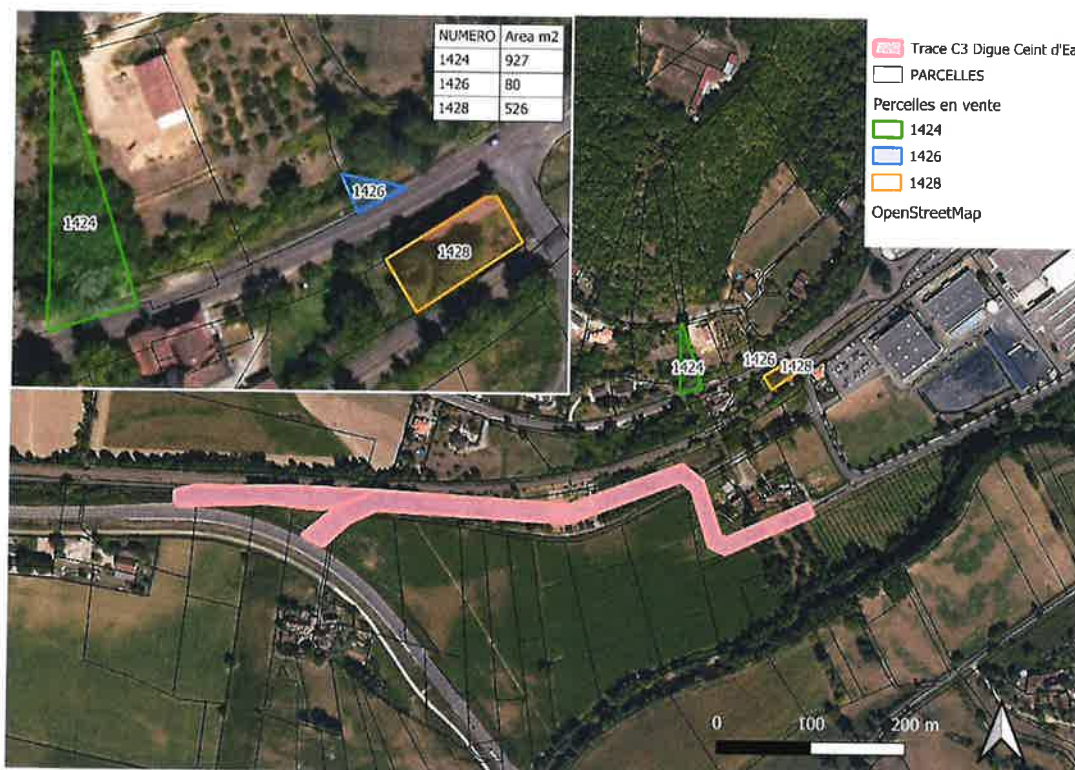
Commune	Lieu-dit	Section et Numéro cadastral	Contenance
FIGEAC	LA ROBERTIE	E 1424	9 a 55 ca
		E 1426	83 ca
		E 1428	4 a 92 ca
<b>Surface totale</b>			<b>15 a 30 ca</b>

CONSIDERANT QUE la parcelle E 1428 est située en zone bleu (aléa faible) du PPRI Célé amont et comporte une grange ;

CONSIDERANT QUE ces biens sont situés pour partie en zone inondable et à proximité immédiate de la digue de Lafarrayrie et qu'ils jouent un rôle important dans la gestion des eaux pluviales et de crue en raison de leur position en zone basse et leur topographie particulière ;

CONSIDERANT QUE la maîtrise foncière de ces parcelles permettra de sécuriser l'extension future du système d'endiguement vers le hameau de Ceint d'Eau et d'optimiser le futur réseau de drainage ;

CONSIDERANT QUE la maîtrise foncière de ces parcelles évite tout aménagement à risque et s'inscrit dans une démarche cohérente avec les documents de prévention des risques ;



*Tracé projeté d'extension de digue et parcelles à préempter*

CONSIDERANT QU'IL convient de demander à la SAFER de préempter ces biens et de candidater pour leur acquisition si la demande aboutit, partiellement ou totalement.

ENTENDU le montant global de l'opération qui s'élèverait à 22 853,40 € TTC (hors frais d'acte notarié). Dans le cas où seules les parcelles non bâties seraient acquises ; le montant serait de 1 242,30 € TTC (hors frais d'acte notarié).

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITÉ DE :

- DEMANDER à la SAFER de préempter tout ou partie des parcelles cadastrées section E numéros 1424, 1426 et 1428, commune de FIGEAC ;
- AUTORISER le Président à représenter le Syndicat pour candidater à l'acquisition desdits biens par préemption de la SAFER ;
- DECIDER d'acquérir tout ou partie des parcelles cadastrées section E numéros 1424, 1426 et 1428, commune de FIGEAC, d'une contenance totale de 1 532 m<sup>2</sup>, pour un montant de 15 000 € pour l'ensemble (hors frais) ;
- AUTORISER le Président à engager les frais associés (SAFER, actes notariés, TVA...)
- AUTORISER le Président à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative ;

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 046-200009314-20250911-AU\_011\_2025-AU



- **AUTORISER** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acte d'acquisition.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text: "SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CELE-LOT MEDIAN", "2 bis, av. d'Aurillac", and "46100 FIGEAC".

Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents, les délégués titulaires suivants :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

**CC Châtaigneraie cantalienne :**

M. François LABRUNIE

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAIGNAC ; Francis CAYRON

**CC Ouest Aveyron Communauté :**

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

**CC du Pays Rignacois :** M. Benoît OLIVIE

**CC du Grand Cahors :** M. Jean-Albert REIX

**Suppléants avec droit de vote :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

**Pouvoirs :**

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAIGNAC

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre GINESTET

**Services :**

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025  
 Délibération n° 6/10.09.2025  
 Total délibérations 2025 : 64

**PREEMPTION SAFER CONCERNANT DES TERRAINS INONDABLES DE LA FERME DITE DE « PARICOU HAUT »**

**Rapporteur** : MM. Bernard LABORIE, Président et André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1,

VU le Code civil, et notamment l'article 1369 ;

VU les articles L143-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin du Célé amont, approuvé par arrêté préfectoral du 20/01/2003 et modifié le 21/11/2003 ;

VU l'arrêté préfectoral n°E-2024-165 du 24/06/2024 portant autorisation et régularisation du système d'endiguement Lafarrayrie-Sainte Claire ;

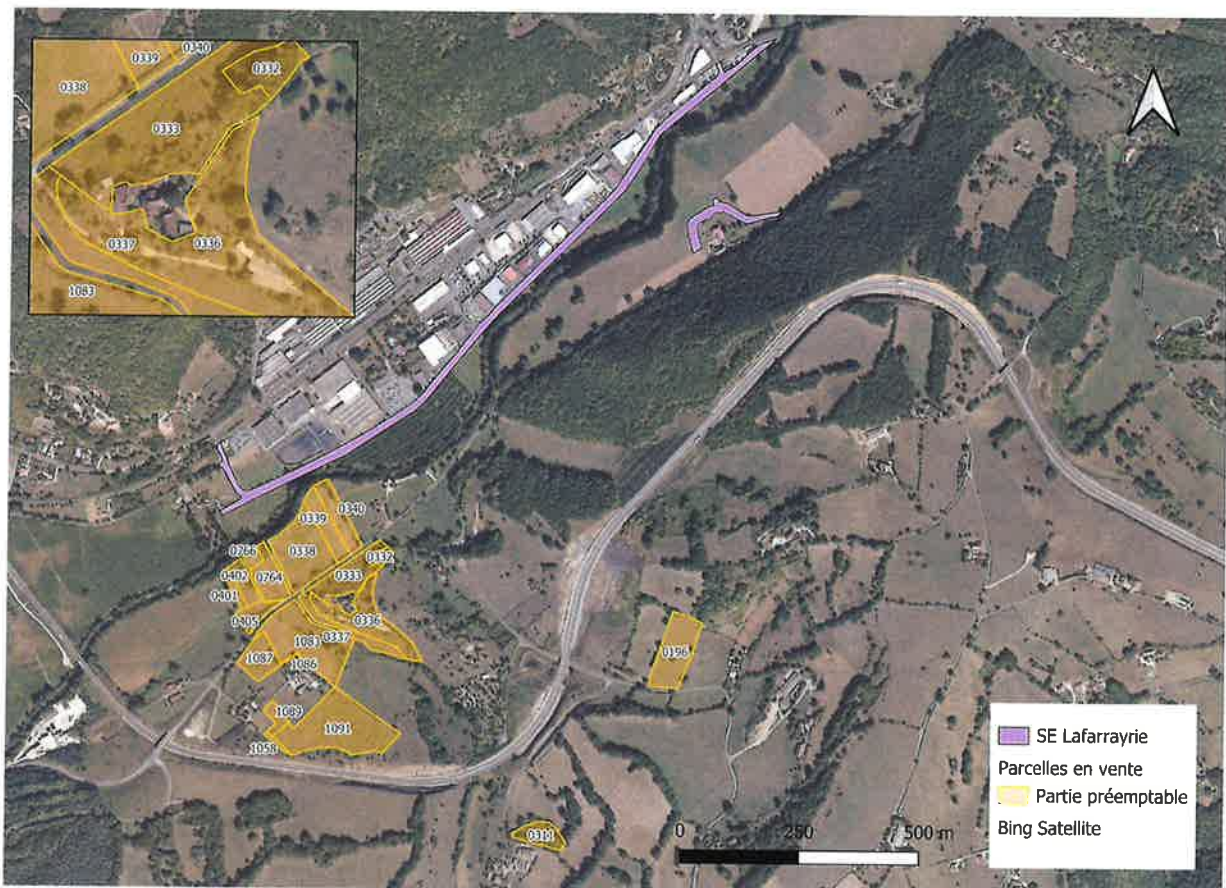
SACHANT QUE dans le cadre de la veille foncière mise en place avec la SAFER sur les secteurs clés définis précédemment, le Syndicat a reçu la notification de la vente ; au lieu-dit Paricou haut (au-dessus de la route) ; de parcelles d'une exploitation agricole, dont certaines sont situées à l'aval de la ferme de Paricou bas, en zone inondable, où le Syndicat porte un projet de neutralisation de la digue de Paricou et de création d'une risberme ;

SACHANT QUE la notification concerne la vente en cours des biens suivants :

Commune	Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro cadastral	Subd.	Contenance
Figeac	FILSAC	D	196	J	0 ha 52 a 24 ca
		D	196	K	0 ha 52 a 24 ca
	BENNES	D	311		0 ha 38 a 60 ca
	PARRICOU	D	332		0 ha 13 a 00 ca
		D	333	P1	0 ha 75 a 50 ca
	PARRICOU	D	336	J	1 ha 09 a 20 ca
		D	337		0 ha 42 a 10 ca
		D	338	J	0 ha 70 a 00 ca
		D	338	K	0 ha 70 a 00 ca
		D	339		0 ha 50 a 40 ca
D		340		0 ha 53 a 30 ca	

SABATIE	D 401		0 ha 12 a 00 ca	
	D 402		0 ha 30 a 00 ca	
	D 405		0 ha 28 a 45 ca	
	D 764	J	0 ha 25 a 62 ca	
	D 764	K	0 ha 25 a 62 ca	
	1856 RTE DE BEDUER	D 766	J	0 ha 11 a 70 ca
	LA MORNE	D 1058		0 ha 04 a 54 ca
		D 1083		1 ha 65 a 93 ca
		D 1086		0 ha 01 a 07 ca
		D 1087		0 ha 50 a 48 ca
D 1089			0 ha 16 a 84 ca	
D 1091			2 ha 02 a 02 ca	
<b>Superficie totale</b>			<b>12 ha 00 a 45 ca</b>	

Tels que figurant sur le plan ci-après :



La surface préemptable représente 12 ha 00 a 45 ca.

CONSIDERANT QUE ces biens sont situés dans le prolongement des parcelles de la digue de Paricou qui doit être neutralisée pour répondre aux attentes de l'arrêté préfectoral n°E-2024-165 du 24/06/2024 et qu'une partie se situe dans la zone du projet de risberme ;

**CONSIDERANT QUE** la maîtrise foncière publique de ces parcelles permettra de restaurer le fonctionnement de la zone d'expansion des crues et d'améliorer l'efficacité du système d'endiguement de Lafarrayrie – Sainte Claire ;

**CONSIDERANT QU'IL** convient de demander à la SAFER de préempter ces biens et de candidater pour leur acquisition si la demande aboutit ;

**SACHANT QUE** le montant de l'opération s'élèverait à 56 328 € TTC (hors frais d'acte notarié estimés à 2030 € environ) ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITÉ DE :

- DEMANDER à la SAFER de préempter sur les parcelles cadastrées susvisées ;
- AUTORISER le Président à représenter le Syndicat pour candidater à l'acquisition desdits biens par préemption de la SAFER ;
- DECIDER d'acquérir les parcelles cadastrées section D numéros 196 J, 196 K, 311, 332, 333, 336, 337, 338 J, 338K, 339, 340, 401, 402, 405, 764 J, 764 K, 766 J, 1058, 1083, 1086, 1087, 1089 et 1091, commune de FIGEAC, d'une contenance totale de 12 ha 00 a 45 ca, pour un montant de 40 000 € de terrains ;
- AUTORISER le Président à engager les frais complémentaires associés (SAFER, actes notariés, TVA...) ;
- AUTORISER le Président à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative ;
- AUTORISER le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acte d'acquisition.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

pour extrait certifié conforme

FIGEAC le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABORIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents, les délégués titulaires suivants :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

**CC Châtaigneraie cantalienne :**

M. François LABRUNIE

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

**CC Ouest Aveyron Communauté :**

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

**CC du Pays Rignacois :** M. Benoît OLIVIE

**CC du Grand Cahors :** M. Jean-Albert REIX

**Suppléants avec droit de vote :**

**CC Grand Figeac :**

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

**CC Decazeville Communauté :**

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

**Pouvoirs :**

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Pierre GINESTET

**Services :**

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 7/10.09.2025  
 Total délibérations 2025 :

**PREEMPTION SAFER DE LA FERME DITE DE « PARICOU HAUT » CONCERNANT DES TERRAINS INONDABLES**

**Rapporteur : Monsieur Bernard LABORIE, Président**

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1 ;

VU le Code civil, et notamment l'article 1369 ;

VU les articles L143-1 et suivants du Code rural et de la pêche maritime ;

VU le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin du Célé amont, approuvé par arrêté préfectoral du 20/01/2003 et modifié le 21/11/2003 ;

VU l'arrêté préfectoral n°E-2024-165 du 24/06/2024 portant autorisation et régularisation du système d'endiguement Lafarrayrie-Sainte Claire ;

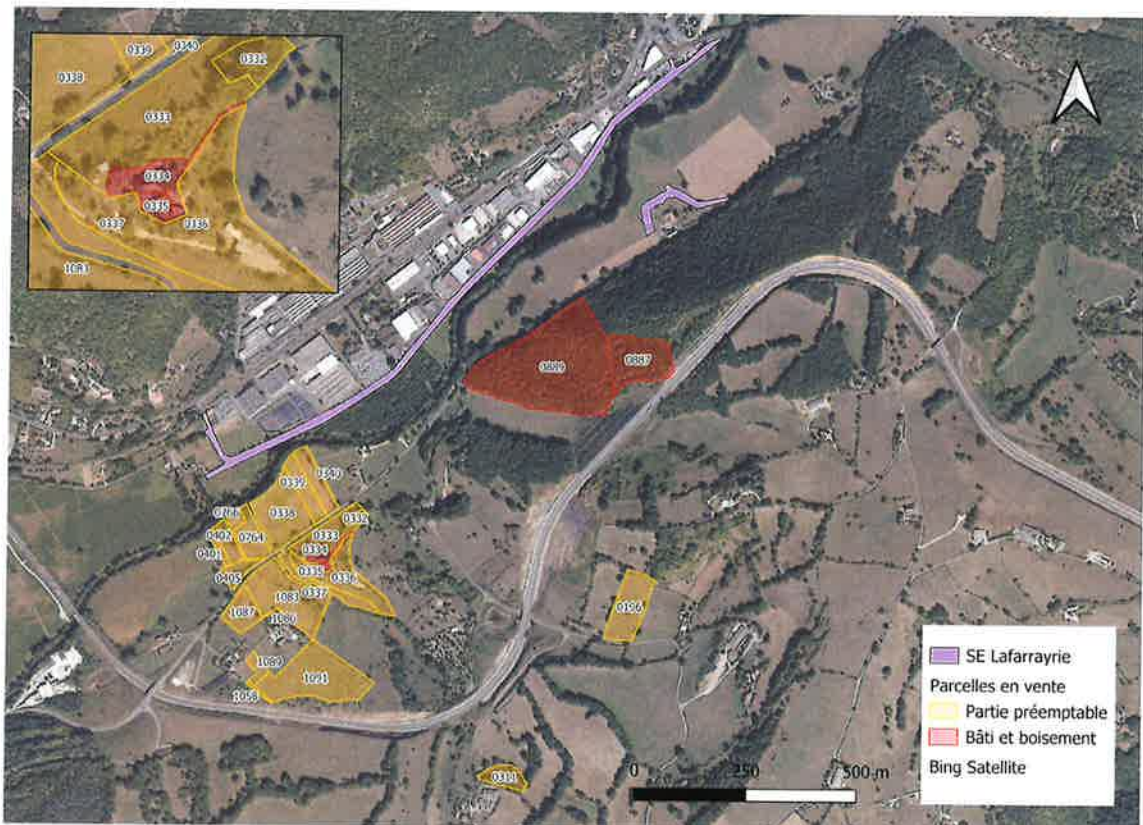
SACHANT QUE dans le cadre de la veille foncière mise en place avec la SAFER sur les secteurs clés définis précédemment, le Syndicat a reçu la notification de la vente d'un corps de ferme, situé au lieu-dit Paricou (au-dessus de la route) et des parcelles attenantes, dont les parcelles situées à l'aval de la ferme de Paricou bas, où le Syndicat porte un projet de neutralisation de la digue de Paricou et création d'une risberme ;

SACHANT QUE la notification concerne la vente en cours des biens suivants :

Commune	Lieu-dit	Section cadastrale	Numéro cadastral	Subd.	Contenance
Figeac	FILSAC	D	196	J	0 ha 52 a 24 ca
		D	196	K	0 ha 52 a 24 ca
	BENNES	D	311		0 ha 38 a 60 ca
	PARRICOU	D	332		0 ha 13 a 00 ca
		D	333	P1 et P2	0 ha 75 a 50 ca
		D	335		0 ha 04 a 00 ca
	1803 RTE DE BEDUER	D	334		0 ha 15 a 20 ca
	PARRICOU	D	336	J	1 ha 09 a 20 ca
		D	336	K	0 ha 05 a 00 ca
		D	337		0 ha 42 a 10 ca
		D	338	J	0 ha 70 a 00 ca
		D	338	K	0 ha 70 a 00 ca
	D	339		0 ha 50 a 40 ca	

	D 340		0 ha 53 a 30 ca
SABATIE	D 401		0 ha 12 a 00 ca
	D 402		0 ha 30 a 00 ca
	D 405		0 ha 28 a 45 ca
	D 764	J	0 ha 25 a 62 ca
	D 764	K	0 ha 25 a 62 ca
	1856 RTE DE BEDUER	D 766	J
D 766		K	0 ha 00 a 30 ca
BALAJOU	D 887		1 ha 34 a 66 ca
PECH PARRICOU	D 889		5 ha 33 a 24 ca
LA MORNE	D 1058		0 ha 04 a 54 ca
	D 1083		1 ha 65 a 93 ca
	D 1086		0 ha 01 a 07 ca
	D 1087		0 ha 50 a 48 ca
	D 1089		0 ha 16 a 84 ca
	D 1091		2 ha 02 a 02 ca
<b>Superficie totale</b>			<b>18 ha 93 a 25 ca</b>

Tels que figurant sur le plan ci-après :



**CONSIDERANT QUE** les terrains qui longent le Célé représentent un fort intérêt du fait des projets d'aménagement pour restaurer la zone d'expansion des crues, neutraliser la digue de Paricou et améliorer l'efficacité du système d'endiguement de Lafarrayrie – Sainte Claire ;

**CONSIDERANT QUE** dans l'éventualité où la demande de préemption à la SAFER aboutisse et que le propriétaire ne souhaite pas séparer le corps de ferme des terrains visés par le Syndicat, le Syndicat pourrait se porter acquéreur de l'ensemble ;

**CONSIDERANT QU'UN** projet pourrait être étudié avec d'autres acteurs en vue d'une location temporaire ou d'une cession du corps de ferme et des terrains qui n'intéresseraient pas l'enjeu Inondation ;

**SACHANT QUE** le montant global de l'opération s'élèverait à 273 300 € (hors frais d'acte notarié) ;

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE, DE :**

- **DEMANDER** à la SAFER de préempter sur tout ou partie des parcelles cadastrées susvisées ;
- **AUTORISER** le Président à représenter le Syndicat pour candidater à l'acquisition desdits biens par préemption de la SAFER ;
- **DECIDER** d'acquérir tout ou partie des parcelles cadastrées section D numéros 196 J et K, 311, 332, 333, 334, 335, 336 J et K, 337, 338 J et K, 339, 340, 766 J et K, 887, 889, 401, 402, 405, 764 J et K, 1058, 1083, 1086, 1087, 1089, 1091, commune de FIGEAC, d'une contenance totale de 18 ha 93 a 25 ca, pour un montant de 200 000 € hors frais associés (SAFER, TVA, acte notarié...) ;
- **AUTORISER** le Président à engager les frais associés (SAFER, actes notariés, TVA...);
- **AUTORISER** le Président à recevoir et à authentifier l'acte d'acquisition en la forme administrative ;
- **AUTORISER** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à l'acte d'acquisition.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 046-200009314-20250911-AU\_014\_2025-AU



Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABORIE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents :    24

Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 8/10.09.2025

Total délibérations 2025 : 66

**MAISON DE LA RIVIERE A FIGEAC – APPROBATION CALENDRIER – COUTS PREVISIONNELS –  
DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE**

**Rapporteur : M. Bernard LABORIE, Président**

ENTENDU l'exposé du rapporteur ainsi développé :

Suite aux rendez-vous avec les services de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et la Direction Départementale des Territoires, des recommandations ont été énoncées et prises en compte.

ENTENDU la présentation des plans au stade APS présentés à l'écran et commentée par le rapporteur ;

ENTENDU le bilan prévisionnel ainsi présenté :

Phase : APS

Affaire E25009 : REHABILITATION DU MOULIN DU SURGIE ET CREATION DE BUREAUX A FIGEAC

31/07/2025



Prix valeur Mai 2025

N°	DESIGNATION	APS		
		MOULIN	BUREAUX	GLOBAL
1	DEMOLITION CURAGE	29 747,75 €	0,00 €	29 747,75 €
2	TERRASSEMENT - DEMOLITION STRUCTURELLE - GO - VRD	139 790,00 €	348 632,00 €	488 422,00 €
3	CHARPENTE	0,00 €	53 750,00 €	53 750,00 €
4	COUVERTURE - ETANCHEITE	30 310,00 €	49 612,50 €	79 922,50 €
5	FACADES	1 640,00 €	128 080,56 €	129 720,56 €
6	MEN EXT ALU	12 603,75 €	185 000,00 €	197 603,75 €
7	PLÂTRERIE - CLOISONS	44 983,50 €	138 079,98 €	183 063,48 €
8	MENUISERIES INTERIEURES	20 837,50 €	79 906,00 €	100 743,50 €
9	SERRURERIE	196 550,00 €	41 990,00 €	238 540,00 €
10	ELEC CFO-CFA	49 789,11 €	96 580,89 €	146 370,00 €
11	PLOMBERIE - CVC	93 893,00 €	182 131,00 €	276 024,00 €
12	CARRELAGE - FAIENCE	3 057,60 €	65 821,25 €	68 878,85 €
13	PARQUET	20 605,00 €	60 883,50 €	81 488,50 €
14	PEINTURE - NETTOYAGE	9 670,25 €	28 631,18 €	38 301,43 €
TOTAL HT		653 477,46 €	1 459 098,85 €	2 112 576,31 €
TVA		130 695,49 €	291 819,77 €	422 515,26 €
TOTAL TTC		784 172,95 €	1 750 918,62 €	2 535 091,57 €
15	ESPACE VERT - VRD	209 247,00 €	0,00 €	209 247,00 €
16	SCENOGRAPHIE	104 940,00 €	0,00 €	104 940,00 €

ENTENDU la mise à jour subséquente du calendrier prévisionnel ;

SACHANT QUE les membres élus et nommés par le Conseil syndical pour le représenter au Comité de pilotage seront invités à la prochaine séance du COFIL de la Maison de la Rivière qui se tiendra le 15 octobre 2025 ;

SACHANT QUE la phase Avant-Projet Définitif (APD) sera présentée lors de cette séance ;

SACHANT QU'APRES validation du COFIL, le dépôt du permis de construire pourra intervenir en novembre avec un délai d'instruction de 5 mois ;

ENTENDU le fait que le calendrier ainsi actualisé permettrait une consultation des entreprises au mois de janvier ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER le calendrier et les coûts prévisionnels tels qu'énoncés ci-dessus ;
- D'AUTORISER le Président à déposer le permis de construire correspondant et à signer les documents relatifs à cette opération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

  
Bernard LABORIE

  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CELE-LOT MEDIAN  
2 bis, av. d'Aurillac  
46100 FIGEAC

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 9/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 67

**PROJET DU SURGIE A FIGEAC - SOLLICITATION DES FONDS EUROPEENS FEDER / VOLET RENATURATION ET VALORISATION**

**Rapporteur : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**COMPTE TENU** du fait que le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour objectif de réduire les écarts de développement entre les régions et de sa programmation 2021-2027 en Occitanie ;

**ENTENDU** le fait que ce dispositif prévoit plusieurs axes, parmi lesquels l'axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique » possède un volet biodiversité qui comprend la restauration des infrastructures vertes et bleus, la restauration des milieux aquatiques, le déploiement des solutions fondées sur la nature et la gestion technique des milieux naturels ;

**CONSIDERANT** que des possibilités de financement d'actions portées par le Syndicat mixte Célé - Lot médian en lien avec la renaturation des cours d'eau pourraient être éligibles à ce fonds ;

**CONSIDERANT QUE** le dossier relatif au projet de renaturation et de valorisation du projet du Surgié pourrait être soumis à éligibilité ;

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur rappelant le cadre dans lequel s'inscrit cette demande de subvention ;

**CONSIDERANT QU'IL** est nécessaire de solliciter une subvention complémentaire auprès du FEDER via la Région pour les travaux de renaturation et de valorisation ;

**CONSIDERANT QUE** les montants présentés sont issus pour la majorité de la passation des marchés publics (référence 08\_2025) ;

**ENTENDU** le plan de financement pour la demande d'aide sollicitée auprès du FEDER tel que présenté ci-après :

Libellé	Montant HT	Agence de l'Eau/ CD46		FEDER		Autofinancement dont mécénats	
		Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Remblai et protection de la berge droite au niveau du seuil (aval du P27)	156 391 €	50%	78 195 €	30%	46 917 €	20%	31 278 €
Retalutage et restauration de berge en aval du seuil de décharge (entre P19 et P27)	196 265 €	50%	98 132 €	30%	58 879 €	20%	39 253 €
Travaux au niveau du pont SNCF sur le Célé	135 445 €	50%	67 722 €	30%	40 633 €	20%	27 089 €
Renaturation du lit du Roussilhe jusqu'à la prise d'eau béton actuelle au moulin	26 450 €	50%	13 225 €	30%	7 935 €	20%	5 290 €
Réaménagement d plan d'eau et restauration des berges en rive gauche du Célé	198 759 €	50%	99 380 €	30%	59 628 €	20%	39 752 €
Renaturation de berge au droit et en aval du moulin	5 000 €	50%	2 500 €	30%	1 500 €	20%	1 000 €
Travaux de réajustement hydromorphologique	16 623 €	50%	8 312 €	30%	4 987 €	20%	3 325 €
Travaux complémentaires en génie végétal en amont de Prentegarde	8 350 €	50%	4 175 €	30%	2 505 €	20%	1 670 €
Suppression de l'épi éventuel en face de la prise AEP provisoire	3 075 €	50%	1 538 €	30%	923 €	20%	615 €
Remise en état	47 950 €	50%	23 975 €	30%	14 385 €	20%	9 590 €
Travaux devant la maison du gardien désimperméabilisation	34 075 €	50%	17 038 €	30%	10 223 €	20%	6 815 €
Imprévus (reprises suite aux crues)	124 715 €	50%	62 358 €	30%	37 415 €	20%	24 943 €
Valorisation : Etude, préparation et révision des prix / Plantations / Cheminements	367 826 €	50%	183 913 €	30%	110 348 €	20%	73 565 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 320 923 €</b>	<b>50%</b>	<b>660 461 €</b>	<b>30%</b>	<b>396 277 €</b>	<b>20%</b>	<b>264 185 €</b>

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention FEDER ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document correspondant ;
- D'AUTORISER le Président à solliciter la Région Occitanie pour le FEDER selon le plan de financement présenté ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 046-200009314-20250911-AU\_016\_2025-AU



Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

A handwritten signature in blue ink is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text: 'SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CELE-LOT MEDIAN', '2 bis, av. d'Aurillac', and '46100 FIGEAC'. Below the signature and stamp, the name 'Bernard LABORIE' is printed.

Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaient présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24

Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

**Conseil syndical n°4/2025****Délibération n° 10/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 68**

**PROJET DU SURGIE A FIGEAC - SOLLICITATION DE L'ETAT (DETR) / VOLET AEP/ TRAVAUX D'ADDUCTION EN EAU POTABLE DURANT LA PERIODE DES TRAVAUX**

**Rapporteur : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice - Président**

**ENTENDU** la description des dispositifs mis en place permettant le maintien de l'adduction en eau potable durant les travaux ainsi restituée :

La future prise d'eau potable sera située dans le méandre en rive gauche, en aval du camping de Figeac. Cette zone sera soumise à un rééquilibrage morphologique naturel suite à l'effacement du barrage. Il a été décidé de laisser cette zone « travailler » naturellement pendant 1 an environ, le temps des travaux de renaturation, avant de débiter les travaux pour la nouvelle prise d'eau potable. Cela permettra d'assurer une meilleure stabilité lors de la création de l'ouvrage. In fine, le méandre sera figé et la prise d'eau pourra fonctionner en toute sécurité.

Ainsi, l'installation d'une prise d'eau souple et adaptable, dite « prise d'eau provisoire », pour la période comprise entre septembre 2025 et 2027 est nécessaire pour assurer l'alimentation en eau potable.

Le dispositif de prise AEP provisoire sera mis en place au niveau de la prise d'eau actuelle fin octobre. Deux pompes seront implantées au niveau des ouvrages bétons, reculées sur la berge. Deux crépines seront placées dans le cours d'eau et seront posées sur pieds, le tout sur une dalle béton. Des aménagements pour orienter le courant seront construits dans le cours d'eau et une fosse sera créée. Le seuil en aval de la prise d'eau actuel a été consolidé. Ce système permettra d'éviter les mouvements en fonction des niveaux d'eau tout en offrant une possibilité de les retirer facilement par l'action humaine.

Pour la période allant de septembre à octobre, un système complémentaire est mis en place pour assurer le pompage. Ce système a été testé en 2024 par la Ville et permettra au Lot n° 1 « Renaturation » d'avancer les travaux en attendant la livraison de la prise d'eau provisoire.

Lors de la seconde phase de travaux en 2026, la prise d'eau définitive sera aménagée en rive gauche du Célé.

**CONSIDERANT QU'IL** est nécessaire d'ajuster la demande de subventions auprès de l'Etat pour la DETR en fonction des résultats des marchés ;

**ENTENDU** le détail du plan de financement des travaux pour assurer l'adduction en eau potable le temps des travaux défini comme suit :

Financements demandés - opération de renaturation du S. Garonne								
N°de prix	Désignation	Montant HT	Agence de l'Eau Adour Garonne		Etat DETR travaux AEP 2025		Autofinancement	
			Aide validée				dont mécénat validé	
			taux	montant HT	taux	montant	taux	montant
Mesures d'accompagnement de la renaturation : modification de la prise d'eau AEP								
<b>2-A. Travaux prise d'eau provisoire : matériel et installation</b>		<b>152 133 €</b>	<b>50%</b>	<b>76 067 €</b>	<b>30%</b>	<b>45 640 €</b>	<b>20%</b>	<b>30 427 €</b>
	Maîtrise d'œuvre pour la mise en service	73 073.00 €	50%	36 537 €	30%	21 922 €	20%	14 615 €
A2	Travaux préparatoires et terrassement	41 060.00 €	50%	20 530 €	30%	12 318 €	20%	8 212 €
A5	Electricité et automatisme	34 000.00 €	50%	17 000 €	30%	10 200 €	20%	6 800 €
A6	Essais mise en service, formation et assistance à l'exploitation	4 000.00 €	50%	2 000 €	30%	1 200 €	20%	800 €
<b>2-A. Travaux AEP prise d'eau provisoire - mesures d'accompagnement pendant la phase chantier ; pose des nouveaux réseaux pour la prise définitive</b>		<b>188 475 €</b>	<b>50%</b>	<b>94 237 €</b>	<b>30%</b>	<b>56 542 €</b>	<b>20%</b>	<b>37 695 €</b>
4.3.3	Terrassement léger et ponctuel	12 045 €	50%	6 023 €	30%	3 614 €	20%	2 409 €
4.3.1	Terrassement léger et ponctuel	2 200 €	50%	1 100 €	30%	660 €	20%	440 €
5.4.1	Consolidation des réseaux en traversée du Célé par enrochements libres (récupéré sur Domaine)	7 060 €	50%	3 530 €	30%	2 118 €	20%	1 412 €
4.3.4	Intervention sous 24 heures pour réfection de l'épi pour maintien de l'alimentation de la station AEP provisoire. Intervention en dehors des jours ouvrés	7 425 €	50%	3 713 €	30%	2 228 €	20%	1 485 €
Sous total		28 730 €						
Reprise des réseaux en traversée de Célé								
3.2	Batardeaux / Mise hors d'eau	5 738 €	50%	2 869 €	30%	1 721 €	20%	1 148 €
1.6.1	Pêche de sauvetage	630 €	50%	315 €	30%	189 €	20%	126 €
10.1	Traversée du Célé par les réseaux	29 008 €	50%	14 504 €	30%	8 702 €	20%	5 802 €
4.3.1	Enlèvement des enrochements libres en carapace des réseaux dès finalisation de la reprise et mise en dépôt provisoire	4 848 €	50%	2 424 €	30%	1 454 €	20%	970 €
10.2	Traversée du Célé par les réseaux complémentaires	32 765 €	50%	16 383 €	30%	9 830 €	20%	6 553 €
Sous total		72 988 €						
Mesure d'adaptation de la prise d'eau provisoire en phase chantier								
	Révision des prix	21 019 €	50%	10 510 €	30%	6 306 €	20%	4 204 €
	Location de pompes pour Septembre-Octobre	11 000 €	50%	5 500 €	30%	3 300 €	20%	2 200 €
	Imprévis (10%)	42 038 €	50%	21 019 €	30%	12 611 €	20%	8 408 €
	Avenant prise eau Septembre-Octobre	12 700 €	50%	6 350 €	30%	3 810 €	20%	2 540 €
Sous total		86 757 €						
<b>TOTAL PRISE D'EAU POTABLE</b>		<b>340 608 €</b>	<b>50%</b>	<b>170 304 €</b>	<b>30%</b>	<b>102 182 €</b>	<b>20%</b>	<b>68 122 €</b>

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

- D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention DETR auprès de l'Etat ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document correspondant ;
- D'AUTORISER le Président à proposer et adapter si besoin la demande et le plan de financement pour solliciter la DETR.

Envoyé en préfecture le 11/09/2025

Reçu en préfecture le 11/09/2025

Publié le

ID : 046-200009314-20250911-AU\_017\_2025-AU



Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Bernard Laborie', written over a circular blue stamp.

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN CELE-LOT-MEDIAN  
2 bis, av. d'Aurillac  
46100 FIGEAC

Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAIGNAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAIGNAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24

Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 11/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 69

**PROJET DU SURGIE A FIGEAC - SOLLICITATION DES FONDS EUROPEENS FEDER / VOLET RENATURATION ET VALORISATION / FONDS VERT**

**Rapporteur** : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président

COMPTE TENU du fait que le Fonds européen de développement régional (FEDER) a pour objectif de « favoriser le développement harmonieux, équilibré et durable de l'Union européenne en réduisant les écarts de développement entre les régions » et que pour la Région, Occitanie une programmation est en cours (2021-2027) ;

ENTENDU le fait que ce dispositif prévoit plusieurs axes, parmi lesquels l'axe 2 « Adapter les territoires au changement climatique » ; avec un volet biodiversité qui comprend la restauration des infrastructures vertes et bleus, la restauration des milieux aquatiques, le déploiement des solutions fondées sur la nature et la gestion technique des milieux naturels.

CONSIDERANT que des possibilités de financement d'actions portées par le Syndicat mixte Célé - Lot médian en lien avec la renaturation des cours d'eau pourraient être éligibles à ce fonds ;

CONSIDERANT QUE le dossier relatif au projet de renaturation et de valorisation du projet du Surgié pourrait être soumis à éligibilité ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur rappelant le cadre dans lequel s'inscrit cette demande de subvention ;

CONSIDERANT QU'IL est nécessaire de solliciter une subvention complémentaire auprès du FEDER pour les travaux de renaturation et de valorisation ;

CONSIDERANT QUE les montants présentés sont issus pour la majorité de la passation des marchés publics (référence 08\_2025) ;

ENTENDU le plan de financement pour le FEDER tel que présenté ci-après :

Libellé	Montant HT	Agence de l'Eau/ Fonds Vert/CD46		FEDER		Autofinancement dont mécénats	
		Taux	Montant HT	Taux	Montant HT	Taux	Montant HT
Remblai et protection de la berge droite au niveau du seuil (aval du P27)	156 391 €	57%	89 143 €	23%	35 970 €	20%	31 278 €
Retalutage et restauration de berge en aval du seuil de décharge (entre P19 et P27)	196 265 €	57%	111 871 €	23%	45 141 €	20%	39 253 €
Travaux au niveau du pont SNCF sur le Célé	135 445 €	57%	77 204 €	23%	31 152 €	20%	27 089 €
Renaturation du lit du Roussilhe jusqu'à la prise d'eau béton actuelle au moulin	26 450 €	57%	15 077 €	23%	6 084 €	20%	5 290 €
Réaménagement d plan d'eau et restauration des berges en rive gauche du Célé	198 759 €	57%	113 293 €	23%	45 715 €	20%	39 752 €
Renaturation de berge au droit et en aval du moulin	5 000 €	57%	2 850 €	23%	1 150 €	20%	1 000 €
Travaux de réajustement hydromorphologique	16 623 €	57%	9 475 €	23%	3 823 €	20%	3 325 €
Travaux complémentaires en génie végétal en amont de Prentegarde	8 350 €	57%	4 760 €	23%	1 921 €	20%	1 670 €
Suppression de l'épi éventuel en face de la prise AEP provisoire	3 075 €	57%	1 753 €	23%	707 €	20%	615 €
Remise en état	47 950 €	57%	27 332 €	23%	11 029 €	20%	9 590 €
Travaux devant la maison du gardien désimperméabilisation	34 075 €	57%	19 423 €	23%	7 837 €	20%	6 815 €
Imprévus (reprises suite aux crues)	124 715 €	57%	71 088 €	23%	28 684 €	20%	24 943 €
Valorisation : Etude, préparation et révision des prix / Plantations / Chemnements	367 826 €	57%	209 661 €	23%	84 600 €	20%	73 565 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 320 923 €</b>	<b>57%</b>	<b>752 926 €</b>	<b>23%</b>	<b>303 812 €</b>	<b>20%</b>	<b>264 185 €</b>

**Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :**

- D'AUTORISER le Président à solliciter la subvention FEDER ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document correspondant ;
- D'AUTORISER le Président à proposer et adapter, si besoin, la demande et le plan de financement visant à solliciter la Région Occitanie pour le FEDER.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 12/10.09.2025

Total délibérations 2025 : 70

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET TECHNICIEN RIVIERE CELE – LOT MEDIAN****Rapporteur : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

**ENTENDU** l'exposé relatif à la **gestion des milieux aquatiques sur le Lot médian** tel que présenté ci-après :

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Toutefois, s'agissant de l'ensemble des EPCI membres du SmCLm, la gestion de ces compétences a été transférée au Syndicat, structure dite « gemapienne ».

Dans le cadre des « Opérations de restauration des milieux aquatiques sur le Lot médian », visées par le PPG des Milieux Aquatiques validé par arrêté de Déclaration d'Intérêt Général en mai 2023 pour une durée de 5 ans, plusieurs projets de suivi des opérations du Plan de Prévention et de Gestion du Lot médian sont en cours.

Ils portent principalement sur les affluents amont (bassin versant du Riou Mort et petits affluents du Lot) ainsi que sur une action de réduction des déchets plastiques dans les cours d'eau.

**CONSIDERANT QUE** cette dernière action doit être poursuivie de manière spécifique afin qu'il puisse être procédé à des essais de paillages alternatifs dans le maraîchage, au lancement et au suivi d'une étude pour l'installation de systèmes de collecte de déchets au droit des réseaux d'eaux pluviales sur Decazeville et Figeac principalement (diagnostic de territoire et état des lieux) ;

**SACHANT QU'EN** novembre 2024, la candidature d'une Technicienne Rivière avait été retenue pour mener à bien cette mission et que celle-ci donne entière satisfaction ;

**SACHANT QU'ELLE** avait signé un contrat de projet de 12 mois qui a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2024 ;

**CONSIDERANT QUE** pour conduire les missions précédemment énoncées et finaliser le programme en cours, il convient de renouveler le Contrat de Projet de l'agent en poste pour une durée de 18 mois maximum à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 ;


**COMPTE TENU** du fait que des aides de l'Agence de l'Eau ont été obtenues pour le financement de ce poste ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITE :

- DE VALIDER le renouvellement du Contrat de Projet, pour une durée de 18 mois maximum, de l'agent actuellement en poste sur le volet « Restauration des milieux aquatiques sur le Lot médian » ;
- D'AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette prolongation ;
- DIT que les crédits nécessaires au financement de cette prolongation sont inscrits au Budget Primitif 2025.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme  
FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABOIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE  
M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm  
Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm  
M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents : 24  
Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

 Délibération n° 13/10.09.2025  
 Total délibérations 2025 : 71

## PROJET D'UNE WEBSERIE SUR LES MILIEUX AQUATIQUES DU CPIE ROUERGUE

**Rapporteur : Monsieur Bernard LABORIE, Président**

ENTENDU les informations relatives au projet, ainsi relatées par le rapporteur :

Le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Rouergue souhaite créer une websérie constituée de mini-épisodes de 5 minutes environ, pour sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux liés à l'eau.

Chaque épisode mettrait en lumière un lieu et/ou une problématique en Aveyron, les actions techniques menées par les acteurs (Syndicats de bassins versants, Parcs naturels régionaux, etc.) et porterait des messages sur les comportements responsables et de sensibilisation à l'environnement.

Le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian pourrait s'associer dans ce projet aux autres Syndicats de bassin et du Parc naturel Régional de l'Aveyron et bénéficier d'une mise en valeur de ses actions et de son territoire.

Il y aurait 6 épisodes de 4 à 5 minutes, qui traiteraient chacun d'un sujet, sur un territoire.

Ce projet collaboratif, vise à valoriser les richesses naturelles de l'Aveyron tout en touchant un large public grâce à un format accessible et engageant.

ENTENDU le plan de financement prévisionnel ainsi décliné :

Dépenses	Détail	Coût estimé
Conception et préproduction	Scénarios, réunions, repérages	10 000 €
Production (tournage)	Équipe technique (12 jours)	25 000 €
	Location de matériel audiovisuel	
	Déplacements	
Postproduction	Montage vidéo (6 épisodes)	
Communication et diffusion	Promotion Organisation d'un événement de lancement	5 000 €
Coordination	Gestion de projet	5 000 €
<b>Total</b>		<b>45 000 €</b>

Recettes		
Agence de l'Eau Adour-Garonne	22 500 €	50%
Conseil Départemental de l'Aveyron	10 500 €	23%
Syndicats de rivières et Parcs naturels (500 € par structure)	3 000 €	7%
Autofinancement CPIE du Rouergue	9 000 €	20%
<b>Total</b>	<b>45 000 €</b>	<b>100%</b>

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITÉ

- VALIDER le principe d'adhérer à ce projet de websérie porté par le CPIE du Rouergue pour un montant de 500 € ;
- AUTORISER le Président à signer tout document lié à cette action.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits

pour extrait certifié conforme

FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian



Bernard LABORIE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11 septembre 2025 et affichage

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL DU  
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN  
CELE - LOT MEDIAN

---

Réunion du 10 septembre 2025

Le mercredi 10 septembre 2025 à vingt heures et quarante-deux minutes, se sont réunis, à Figeac, les membres du Conseil du Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian sur convocation qui leur a été adressée le 27 août 2025, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code des Collectivités Territoriales.

Etaients présents, les délégués titulaires suivants :

CC Grand Figeac :

MM. Guillaume BALDY ; Bertrand CAVALERIE ; Jérôme DALMON ; Jean-Pierre GINESTET ; Bernard LABORIE ; Jean-Claude LABORIE ; Bernard LANDES ; André MELLINGER ; Antoine SOTO ; Francis THERS

CC Châtaigneraie cantalienne :

M. François LABRUNIE

CC Decazeville Communauté :

Mme Christine TEULIER

MM. Alain ALONSO ; Bruno CAVAINAC ; Francis CAYRON

CC Ouest Aveyron Communauté :

MM. Gérard COLONGES ; Claude VILLAIN

CC du Pays Rignacois : M. Benoît OLIVIE

CC du Grand Cahors : M. Jean-Albert REIX

Suppléants avec droit de vote :

CC Grand Figeac :

MM. Denis DAYNAC (Suppléant de Vincent LABARTHE) ; Dominique LEGRESY (Suppléant de Jean-Luc NAYRAC) ; André ORTALO-MAGNE (Suppléant de Jean LAPORTE) ; Mme Laurette JULIA (Suppléante de Mme Eliane LAVERGNE)

CC Decazeville Communauté :

Mme Michèle JOSEPH-EDMOND

Pouvoirs :

Mme Nathalie MASBOU donne pouvoir à M. Bernard LABORIE

M. Jean-Michel REYNES donne pouvoir à M. Bruno CAVAINAC

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre GINESTET

Services :

MM. Joël TREMOULET, Directeur SmCLm ; Nicolas TOURNIER, Directeur Adjoint SmCLm

Mme Isabelle UGHETTO - MARTIN, Assistante de Direction SmCLm

M. Fabrice FICHET, Chargé de mission GEMAPI, CA Grand Cahors

Nombre de membres en exercice : 47    Nombre de membres présents :    24

Votants : 24 + 2 pouvoirs = 26

Conseil syndical n°4/2025

Délibération n° 14/10.09.2025  
Total délibérations 2025 : 72**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°6 DU 26 MARS 2025****PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS - ACQUISITION D'UN TERRAIN AU LIEU DIT LAFARRAYRIE****Rapporteur : Monsieur André MELLINGER, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment les articles L1111-1, L1211-1, L1212-1 et L1212-6 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1311-9 à L1311-13, L2241-1 ;

VU le Code civil, et notamment l'article 1369 ;

CONSIDERANT le fait que pour la protection du hameau de Ceint d'eau contre les crues du Célé, la construction d'une digue en prolongement de la digue existante de Lafarrayrie est à l'étude ;

CONSIDERANT le fait que pour la gestion du système d'endiguement de Lafarrayrie contre les crues du Célé, une enquête parcellaire est en cours ;

CONSIDERANT le fait que Mme LAURENT Simone, Mme LACAM-RAYNAL Nicole, Mme LACAM Marie-Rose et Mme BARRAT Ginette, propriétaires en indivision, souhaitent vendre leur parcelle concernée par la servitude :

COMMUNE	SECTION	Parcelle cadastrale	Lieu-Dit	Superficie
FIGEAC	AP	25	LAVIGAYRIE	12 282 m <sup>2</sup>
Surface totale				12 282 m <sup>2</sup>



CONSIDERANT le fait qu'au regard des prix moyens des terres agricoles du secteur, il pourrait être intéressant de saisir cette opportunité à ce stade de la concertation ;

CONSIDERANT que la proposition faite au vendeur au prix de 12 282 €, soit 1 €/m<sup>2</sup> a été acceptée ;

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :

- DE SE PRONONCER en faveur de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP numéros 25, sur la commune de FIGEAC, d'une superficie totale de 12 282 m<sup>2</sup> pour un montant de 12 282 € ;
- D'AUTORISER le Président à exécuter toutes les démarches préalables ;
- D'AUTORISER le Président à représenter le Syndicat en signant toutes les pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an susdits  
pour extrait certifié conforme

FIGEAC, le 10 septembre 2025

Le Président du Syndicat Mixte  
Célé - Lot médian

  
Bernard LABORIE



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 septembre 2025 et affichage